



SAGE Haut-Doubs - Haute-Loue

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

Version révisée – Mai 2013
Approuvée par la Commission Locale de l'Eau
Approuvée par arrêté inter-préfectoral n°2013127-0009



MOT DU PRESIDENT DE LA CLE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) constitue une chance pour faire du territoire Haut-Doubs Haute-Loue un territoire d'excellence pour l'eau.



La source du Lison – Photo EPTB Saône & Doubs

Animé par l'eau et les reliefs, le territoire Haut-Doubs Haute-Loue abrite des milieux naturels et des paysages de grande valeur patrimoniale.

Parmi les sites emblématiques qui modèlent son identité, beaucoup sont en rapport avec l'eau : vastes lacs, sources karstiques, tourbières, rivières d'exception... Cette qualité paysagère et naturelle fonde l'image d'une région « verte » et attachante, contribuant ainsi à son attractivité et à la notoriété de ses productions.

Notre attachement à ce territoire, mais également l'idée de notre responsabilité en tant que gestionnaires de l'amont, nous ont conduits à placer la préservation du patrimoine « eau » au cœur de la stratégie du SAGE.

Malgré les efforts importants déployés ces dernières années, et les évolutions positives qui en ont découlé, la qualité de l'eau reste aujourd'hui menacée : rejets polluants, artificialisation des lits des cours d'eau, manque d'eau... Un travail important doit être engagé pour concilier la protection du patrimoine eau et la satisfaction des usages.

Issu des travaux de la Commission Locale de l'Eau, le SAGE est un document de planification élaboré et approuvé par l'ensemble des acteurs concernés. Il décrit les principes pour une bonne gestion de l'eau et prévoit les moyens à mettre en place pour y parvenir.

Le Président de la CLE

Christian BOUDAY

SOMMAIRE

1	DÉFINITION, OBJECTIF ET PORTÉE JURIDIQUE DU SAGE	6
1.1	EMERGENCE DU SAGE	6
1.2	L'OBJECTIF DU SAGE : UNE GESTION ÉQUILIBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU	7
1.3	PORTÉE JURIDIQUE DU SAGE	7
2	SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX : UN REGARD SUR LE BASSIN VERSANT HAUT-DOUBS HAUTE-LOUE	9
2.1	LES CARACTÉRISTIQUES ADMINISTRATIVES ET NATURELLES	9
2.2	RECENSEMENT DES DIFFÉRENTS USAGES DES RESSOURCES EN EAU	14
2.3	LES PRESSIONS ET INCIDENCES DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR L'ÉTAT DES EAUX	15
2.4	ANALYSE DU MILIEU AQUATIQUE EXISTANT : ÉTAT DES EAUX	21
2.5	EVALUATION DU POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE	31
2.6	EXPOSÉ DES PRINCIPALES PERSPECTIVES DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU	32
3	LES ENJEUX DU TERRITOIRE DU SAGE	34
3.1	LE RÉTABLISSEMENT DU BON FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES : L'ENJEU CENTRAL DU SAGE	34
3.2	LA GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE, EN QUANTITÉ ET EN QUALITÉ : LE SECOND ENJEU MAJEUR	34
3.3	CONNAISSANCE, GOUVERNANCE, CONCILIATION, FONCIER : LES ENJEUX TRANSVERSAUX	35
4	OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET MOYENS PRIORITAIRES POUR LES ATTEINDRE	36
4.1	OBJECTIF GÉNÉRAL A : PRÉSERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX NATURELS LIÉS À L'EAU	37
4.2	OBJECTIF GÉNÉRAL B : ASSURER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU, EN TENANT COMPTE DES BESOINS DU MILIEU	49
4.3	OBJECTIF GÉNÉRAL C : PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR UNE QUALITÉ D'EAU COMPATIBLE AVEC LES BESOINS D'UN MILIEU EXIGEANT	64
4.4	OBJECTIF GÉNÉRAL D : ASSURER LA QUALITÉ DE L'EAU UTILISÉE POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE	92
4.5	OBJECTIF GÉNÉRAL E : FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	97
4.6	OBJECTIF GÉNÉRAL F : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES SPORTS DE LOISIRS LIÉS À L'EAU DANS LE RESPECT DU MILIEU	103
5	MOYENS DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	108
5.1	DÉLAIS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT DE COMPATIBILITÉ PROPRE AU PAGD	108
5.2	EVALUATION DES MOYENS MATÉRIELS ET FINANCIERS NÉCESSAIRES	109
5.3	CALENDRIER DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS	114
5.4	CE QUE LE SAGE DEMANDE AUX ACTEURS DU BASSIN VERSANT	117
6	GLOSSAIRE	122
7	ANNEXES DU PAGD	123

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : périmètre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue (Cf carte au 1 / 400 000 en annexe)	6
Figure 2 : communes du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue (Cf carte au 1 / 400 000 en annexe)	10
Figure 3 : occupation du sol	10
Figure 4 : densité de population	11
Figure 5 : illustration d'un paysage karstique	12
Figure 6 : carte simplifiée des axes de circulation d'eau souterraine	12
Figure 7 : carte des cours d'eau, lacs et sous-bassins versants (Cf. carte au 1 / 400 000 en annexe)	13
Figure 8 : carte des masses d'eau souterraines (Cf. carte au 1 / 400 000 en annexe)	14
Figure 9 : carte des stations d'épuration	15
Figure 10 : carte du taux de SAU sur la surface communale	17
Figure 11 : densité de bétail par commune	17
Figure 12 : carte de localisation des établissements soumis à la redevance pollution (hors exploitations agricoles)	18
Figure 13 : liste des captages prioritaires au titre du DRDR et du SDAGE	20
Figure 14 : cartes d'état des eaux superficielles (SDAGE 2009-2015) – bassin versant Haut-Doubs et Doubs franco-suisse	22
Figure 15 : état des eaux superficielles et objectifs de qualité par masse d'eau (SDAGE 2009-2015) – bassin versant Haut-Doubs et Doubs franco-suisse	24
Figure 16 : cartes d'état des eaux superficielles (SDAGE 2009-2015) – bassin versant Dugeon	24
Figure 17 : cartes d'état des eaux superficielles (SDAGE 2009-2015) – bassin versant Dugeon	25
Figure 18 : cartes d'état des eaux superficielles (SDAGE 2009-2015) – bassin versant Loue	25
Figure 19 : état des eaux superficielles et objectifs de qualité par masse d'eau (SDAGE 2009-2015) – bassin versant Loue	26
Figure 20 : tableau des débits caractéristiques des principaux cours d'eau	30
Figure 21 : état des eaux souterraines et objectifs de qualité par masse d'eau (SDAGE 2009-2015)	30
Figure 22 : tableau des valeurs caractéristiques du potentiel hydroélectrique – bassin du Doubs	32
Figure 23 : grille d'appréciation de l'Indice Linéaire de Pertes	58
Figure 24 : objectifs de qualité des eaux superficielles fixés par le SDAGE	66
Figure 25 : objectifs de qualité des eaux superficielles fixés par le SAGE	66
Figure 26 : masses d'eau concernées par des objectifs de qualité propres au SAGE	67
Figure 27 : valeurs-seuils pour les objectifs de qualité des eaux superficielles fixés par le SDAGE	68
Figure 28 : performances minimales des stations d'épuration d'eaux usées des collectivités	74
Figure 29 : concentrations maximales en sortie de station d'épuration des fromageries non raccordées à un réseau d'assainissement collectif	74
Figure 30 : fréquence minimale de contrôle pour les fromageries non raccordées à un réseau d'assainissement collectif, et soumises à enregistrement ou à déclaration au titre de la législation installations classées	75
Figure 31 : fréquence minimale de contrôle pour les fromageries non raccordées à un réseau d'assainissement collectif, et soumises au Règlement Sanitaire Départemental	75
Figure 32 : zonage géographique des autonomies de stockage recommandées pour les effluents liquides (voir aussi carte au 1/400 000 en annexe du règlement du SAGE)	79
Figure 33 : teneurs limite en éléments traces dans les boues (d'après 1a annexe I arrêté du 08/01/1998)	86
Figure 34 : teneurs limite en composés organiques dans les boues (d'après 1b annexe I arrêté du 08/01/1998)	86
(Pages précédentes) Figure 35 : Evaluation sommaire des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE	111
(Pages précédentes) Figure 36 : Tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre des mesures	114

LISTE DES ANNEXES

Carte thématique : communes

Carte thématique : patrimoine naturel

Carte thématique : outils de protection du patrimoine naturel

Carte thématique : masses d'eau superficielle

Carte thématique : masses d'eau souterraine

Carte thématique : réseau de suivi de la qualité des eaux

Guide de bonnes pratiques de gestion des effluents d'élevage en milieu karstique

Guide de bonnes pratiques de traitement de préservation du bois par trempage

Guide de bonnes pratiques pour la prise en compte des milieux aquatiques dans l'exploitation du bois en forêt

